



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe  
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

L'an deux-mille neuf, le douze du mois d'Octobre à vingt heures trente, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 28 Septembre 2009

Affiché le 14 Octobre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 25, Nombre de votants : 24

### Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<b>La Bazoge</b>	M. BALIGAND Christian M BALLUAIS Bernard M. DESCHAMPS François M. FORTIN Claude M. LALANDE Michel	
<b>Neuville</b>	Mme BOUSSION Claudette Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe M. JOUSSE Alain	
<b>Saint Pavace</b>	M. COUSIN Philippe M. DUBOIS Jean-Marie M. GARNIER Jacky M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. POUMAILLOUX Philippe	Mme BOUQUET Michelle Mme QUILLE Elisabeth Mme LALOS Patricia
<b>Sainte Jamme</b>	M. COULEARD Daniel M. GIROUX Laurent Mme PIERRIN Véronique M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	Mme LECOMTE Catherine

**Absents excusés :** Mme BERNARD Carole qui donne pouvoir à M. FORTIN Claude, M. BLIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CANTIN Véronique, Mme LHOMME Delphine qui donne pouvoir à M. PLEUVRY Bernard

### **Etait également présent :**

M. BOEDEC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes

La séance a été ouverte par Mme Le Président qui a proposé à l'assemblée de débiter la séance par une intervention de M. Ravier, secrétaire général de la Préfecture, au sujet des emplois aidés.

M. Ravier introduit son intervention par une statistique importante : en un an, le taux de chômage en Sarthe a progressé de plus de 30%. Les contrats aidés peuvent constituer une réponse à cette situation.

Ils prennent la forme de 3 types de contrats :

- le contrat d'avenir
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- le CAE passerelle

Ce dernier type de contrat, d'une durée maximale de 24 mois (convention de 12 mois renouvelable une fois), vise plus particulièrement l'accès au marché du travail des 16-25 ans, y compris les jeunes diplômés. Ce contrat doit permettre l'acquisition d'expérience et de compétences dans le secteur non marchand (collectivités, associations) transférables dans le secteur privé.

Sur ces trois contrats, la prise en charge de la première année de contrat varie de 75 à 90% du SMIC, pour des temps de travail variant de 20 à 35h.

M. Ravier précise que la pérennisation n'est pas obligatoire et n'est explicitement pas visée par le CAE passerelle. Des formations complémentaires ou validations des acquis de l'expérience (VAE) peuvent être organisées par le pôle emploi après contrat.

Le pôle emploi est le contact privilégié des collectivités pour toute étude ou projet de contractualisation de ce type.

M. Ravier termine en indiquant que seuls 17 CAE passerelle ont été signés en Sarthe pour le moment, avec un objectif de 272 pour le département sur l'année 2009.

M. Giroux interroge M. Ravier sur les possibilités d'accès à ce type de contrat pour les coopératives (SCOP, SCIC). M. Ravier fera suivre une réponse à la CDC, après renseignements. De même, les supports documentaires de cette intervention seront transmis par courriel.

## **COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION:**

### Décisions modificatives :

M. Boëdec explique :

Sur le budget principal, les études liées à la ZA du Breuil, imputées initialement sur un compte 21, faute de budget spécifique ouvert à ce jour, ont fait l'objet d'une demande d'affectation au compte 202.

Par ailleurs le compte 205 : licences et droits de logiciels fait l'objet d'un dépassement de crédit de 317.34 €, suite à l'acquisition du logiciel de facturation SEGILOG, en complément de la solution comptable.

En section de fonctionnement la répartition du coût du plafonnement de la Taxe Professionnelle entre état et collectivités conduit à un prélèvement de 433 € sur la fiscalité directe, non provisionné

Sur le budget annexe ordures ménagères, la facturation des redevances a conduit à de nombreuses régularisations sur les exercices antérieurs (agriculteurs sur 2008 notamment). Les saisies en cours entraîneront un dépassement de crédit plus important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant :

#### **Budget Principal :**

<b>Fonctionnement Dépenses Article 7391173 (plafonnement TP sur VA) :</b>	<b>+ 500,00 €</b>
<b>Fonctionnement Dépenses Article 023 (virement à l'investissement) :</b>	<b>- 500,00 €</b>
<b>Investissement Dépenses Article 205 (licences et droits logiciels) :</b>	<b>+ 400,00 €</b>
<b>Investissement Dépenses Article 202 (études) :</b>	<b>+ 700,00 €</b>
<b>Investissement Dépenses Article 2313 (construction) :</b>	<b>- 1100,00 €</b>

#### **Budget Annexe Ordures Ménagères :**

<b>Fonctionnement Dépenses Article 673 (titres annulés) :</b>	<b>+ 3000,00 €</b>
<b>Fonctionnement Recettes Article 706 (redevances) :</b>	<b>+ 3000,00 €</b>

Point sur les actions de communication :

Mme Le Président signale que la Communauté de Communes a passé commande de 4 panneaux type akilux, signalant la participation de la CDC au financement de projets ou opérations. Ces panneaux sont plus particulièrement destinés aux opérations soutenues via fonds de concours.

M. Couléard indique qu'une réunion de la commission est prévue le 5 Novembre prochain à 18h, avec une intervention du receveur et du trésorier principal au sujet du ressort des trésoreries et des conséquences de la fusion de la Direction générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, qui s'accompagne de nouveaux services aux collectivités. Suite à cette intervention, la commission travaillera sur l'édition 2009 du bulletin communautaire.

Mme Le Président précise qu'à l'occasion de cette intervention, les convocations seront étendues aux Maires, qui seront chargés de relayer l'information auprès de l'adjoint et du personnel chargé des finances.

Questions diverses :

Mme Le Président signale qu'un courrier de l'Agence Technique Départementale a été circularisé, informant toutes les communes d'une faille juridique concernant la cohabitation de panneaux d'entrées/sorties d'agglomération avec tout autre panneau (litige sur la limitation de vitesse à 50km/h)

Mme Le Président ajoute que si une commune souhaitait modifier l'implantation des panneaux communautaires, les supports nécessaires seraient fournis par la Communauté de Communes.

**COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENT SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS:**

Programme d'activités pour enfant, Toussaint 2009:

M. Passelaigue détaille le programme des activités qui se dérouleront du Lundi 26 au Vendredi 30 Octobre prochains. Les tarifs sont établis à 12€ la journée et 55€ le forfait semaine pour les enfants de la CDC et à 15€ la journée pour les enfants extérieurs au territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- l'organisation de cinq journées d'activités pour les enfants de 7 à 13 ans, du Lundi 26 au Vendredi 30 Octobre 2009.
- d'approuver le programme et le règlement intérieur, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- de fixer les tarifs à :
  - 12 € par journée pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
  - 55 € pour les cinq journées, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
  - 15 € par journée, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.

M. Passelaigue signale un niveau d'inscriptions assez faible par rapport aux éditions précédentes. Il est relevé au moment de la séance :

37 inscrits le Lundi 26, 29 le Mardi, 42 le Mercredi, 35 le Jeudi et le Vendredi. M. Passelaigue signale que le recul est insuffisant pour en analyser les causes : nature du programme, concurrence du CLSH de La Bazoge, ... La réunion de commission du 15 Octobre devrait permettre de connaître le niveau quasi définitif des inscriptions (clôture au 16).

Diagnostic petite enfance, synthèse et perspectives :

M. Passelaigue passe brièvement en revue le déroulement de la phase d'étude et de recueil ayant abouti au rapport de diagnostic, dont la synthèse a été transmise à l'ensemble des conseillers.

Les conclusions du rapport prennent la forme de propositions d'orientations, synthétisées ainsi en 5 points :

1/ Création d'un Relais Assistantes Maternelles et Parental.

*IL aurait pour but de rompre l'isolement des assistantes maternelles, révélé par le diagnostic. Il s'agit d'un lieu d'accueil permettant d'une part de renseigner les parents, d'autre part de mettre en place des activités communes ou temps de formations pour les assistantes maternelles.*

*Mme le Président intervient à ce sujet en précisant que suite à un premier entretien avec la CAF, la création de ce type de structure ne sera possible qu'au regard d'un rapport entre nombre d'assistantes maternelles agréées sur le territoire et existant hors territoire, dans le même esprit que le point 3 ci-dessous.*

*Au cours de ce même entretien, la CAF a précisé que son analyse sur le rapport de diagnostic demanderait quelques semaines.*

2/ Mise en place de Regroupements d'Assistantes Maternelles.

*Il s'agit d'une disposition de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, n°2008-1330, permettant une dérogation au code de l'action sociale et des familles pour autoriser l'accueil des enfants par des assistantes maternelles hors de leur domicile. Un maximum de 4 assistantes maternelles peuvent ainsi accueillir jusqu'à 16 enfants.*

*Le contrat de travail est passé entre les parents et la (les) assistante(s) maternelle(s). Ce type d'accueil peut s'organiser autour d'un logement/local qui doit « garantir la santé et la sécurité des enfants ». La PMI communique sur des contraintes moins importantes que pour un local d'accueil collectif classique. L'avis favorable de la commission sécurité incendie et accessibilité sont toutefois obligatoires.*

*Les regroupements sont créés sur la base d'une convention tripartite entre Conseil Général, la CAF/MSA et les assistantes maternelles.*

*Le bureau, en séance du 26 Septembre, a proposé le lancement d'un appel à projets dans le cadre d'une réunion de restitution du diagnostic aux assistantes maternelles.*

*M. Passelaigue revient sur ce dernier point, en rappelant que de nombreux intervenants ont demandé à être informés des conclusions et suites du diagnostic.*

*Pour Mme Le Président, la CAF doit être invitée à cette restitution, qui sera pilotée par Mme Gaudin. Une date en fin du mois de Novembre semble raisonnable, compte tenu du délai d'analyse demandé par la CAF. La forme de cette restitution sera évoquée en réunion du 15 Octobre.*

3/ Réorganisation de l'accueil au sein des structures extérieures

*Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de repenser les conventionnements et les possibilités d'accueil avec Coulaines, la Maison de l'enfance de Saint Saturnin, mais aussi des partenariats à envisager avec les Portes du Maine (crèche à Montbizot).*

4/ Accueil du Mercredi, Centre de Loisirs Sans Hébergement

*Un autre constat mis en avant par le diagnostic est le choix du mode de garde les mercredis par défaut. La généralisation sur le territoire d'un accueil en CLSH est à envisager.*

*Mme Le Président signale à ce sujet avoir programmé une rencontre avec l'association gérant le CLSH de Neuville sur Sarthe, pour un premier point.*

5/ Mise en place d'une communication spécifique

*D'une manière générale, les familles connaissent pas ou peu les possibilités de garde sur et hors territoire. Le comité de pilotage et le bureau ont évoqué la réalisation d'une page sur le site internet communautaire, recensant l'ensemble de l'existant concernant l'enfance et la petite enfance.*

*M. Passelaigue ajoute que le diagnostic a également mis en évidence la nécessité de mise en commun autour de l'existant notamment des accueils périscolaires.*

*Pour M. Passelaigue ces propositions ouvrent des pistes que le comité de pilotage s'est déclaré prêt à approfondir. Une réunion sera rapidement convoquée, après les retours et l'analyse de la CAF sur le document exposé.*

Questions diverses :

*M. Passelaigue informe le conseil de l'accueil de 3 stagiaires en cursus STAPS (Sciences et Techniques des Activités Sportives) qui doivent mener un travail sur le thème des activités de pleine nature, du tourisme vert, en travaillant autour de la Sarthe et des cheminements piétonniers. Ce stage est prévu de Décembre à Mai 2010.*

*M. Passelaigue évoque une proposition de saison culturelle 2010, autour de 4 évènements. Pour Mme Le Président, ces éléments doivent être abordés en commission avant d'être soumis au conseil. La commission du 15 Octobre sera chargée d'étudier cette proposition.*

*De même, Mme Le Président signale avoir été saisie par M. Pleuvry de la problématique de la couverture médicale. M. Pleuvry indique que ce problème, évoqué au niveau du canton de Ballon, conduit à une inquiétude par rapport au nombre de médecins devant partir prochainement en retraite.*

*M. Fortin indique que la situation est identique sur la commune de La Bazoge et que ce problème avait été signalé bien en amont.*

*La commission devra également aborder ce dossier.*

*Mme Le Président souhaite également que la commission puisse aborder la question de l'adhésion au CLIC.*

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT:**

### Redevances Ordures Ménagères, situation des paiements:

*M. Fortin indique qu'un état des impayés, effectué au 15 Septembre, n'a pas pu être actualisé. En effet, les relances, initialement prévues le 26 Septembre ont à nouveau été différées au 26 Octobre.*

*Mme Le Président signale que les possibilités de recouvrement et ces difficultés seront abordées lors de la réunion du 5 Novembre, avec le receveur communautaire.*

*Le cumul des exercices donne un taux d'impayés d'environ 3%, qui reste la part « incompressible » dans ce type d'appel. Cette dernière donnée tient cependant compte d'un taux d'impayés de 15% sur l'année 2009, faute de relances.*

### Suivi statistique des collectes :

*M. Fortin expose, à l'appui d'un tableau statistique de suivi, les résultats des collectes 2009, issus d'une projection à l'année. Ces résultats montrent une baisse généralisée des collectes en porte à porte. La collecte sélective baisse cependant moins vite que la collecte ordures ménagères, ce qui tend à prouver la bonne adhésion au système Labrie, qui détourne une plus grande part du flux que forment ordures ménagères résiduelles et recyclables*

*M. Boëdec explique que les collectes en déchèterie augmentent, sauf pour les Déchets Ménagers Spéciaux, les déchets verts et la ferraille. Concernant ces deux derniers postes, la sécheresse constatée d'une part et la progression de la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, d'autre part justifient ces baisses.*

### Bilan thermique des bâtiments publics :

*M. Fortin indique qu'à l'initiative du Pays du Mans, dans le cadre du contrat ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique), une action dans le domaine de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment a été mise en place.*

*Une campagne de thermographie ainsi qu'un cycle d'accompagnement sont donc prévus. Messieurs Garnier et Hubert ont été formés à l'utilisation de la caméra thermique le 23 Septembre dernier. Cet outil sera mis à disposition de la CDC lors de la semaine du Lundi 30 Novembre au Vendredi 4 Décembre.*

*Messieurs Garnier et Boëdec précisent que, compte tenu de ce délai de mise à disposition, il est raisonnable de prévoir la thermographie d'1 à 2 bâtiments par commune.*

*Monsieur Boëdec ajoute que la thermographie trouve tout son intérêt soit dans le contrôle de bâtiments réalisés récemment (mise en évidence de malfaçons, défauts d'isolation) et en prévision d'une réhabilitation pour identifier els aspects sur lesquels il sera nécessaire de porter une attention particulière.*

*Mme Le Président signale que l'ancienne poste de Neuville sur Sarthe pourrait constituer une bonne cible d'étude, une réhabilitation étant prévue.*

*Les conseillers sont donc invités à établir rapidement la liste des bâtiments à étudier. Messieurs Garnier, Hubert et Boëdec réaliseront les thermographies. Une convention permettant le dédommagement des frais liés au temps passé par M. Hubert, responsable des services techniques de La Bazoge, est à étudier.*

### Questions diverses :

M. Fortin indique qu'une démonstration d'utilisation du broyeur à végétaux de la commune de La Bazoge a été effectuée le 8 Octobre dernier. Mme Le Président souhaite que la commission environnement puisse se pencher sur les solutions d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets verts.

L'utilisation du broyeur à La Bazoge présente l'inconvénient d'un résidu de broyage trop hétérogène pour être utilisé en paillage. Une alternative évitant le dépôt en benne et permettant la réutilisation du broyat est à étudier.

Une réunion de commission est programmée le Lundi 7 décembre à 20h30, en Mairie de La Bazoge

## **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

### Programme d'aménagement de chemins piétonniers, état d'avancée :

M. Drouin propose au conseil un récapitulatif des tracés et éléments inscrits au programme initial.

A Sainte Jamme sur Sarthe, les tracés J1 en bordure de Sarthe et J2 CR10 ont été réalisés et n'appellent pas de commentaires particuliers.

M. Pleuvry signale toutefois, à propos du cheminement J1, que des travaux d'enfouissement de réseau ERDF vont nécessiter la réfection de l'aménagement.

Mme Le Président souhaite qu'un constat d'huissier soit effectué en amont des travaux d'ERDF, pris en charge par la CDC.

Sur la commune de La Bazoge, le tracé B1 (RD148A), a fait l'objet d'une réunion technique avec l'Agence Technique Départementale, le 9 Octobre dernier. Après visite de terrain, une solution technique consistant en l'aménagement d'un chemin creux dans l'emprise actuelle du fossé a été retenue et approuvée unanimement par les personnes présentes. Cet aménagement devra être complété par un drain, pour respecter les contraintes hydrauliques actuelles. Le tracé initial serait alors allongé d'une part vers le bourg, jusqu'au site de l'entreprise Carré, puis sur le délaissé de la RD148A pour assurer la jonction avec les cheminements de la CDC de l'Antonnière.

M. Drouin précise qu'une consultation de géomètres devra être mise en œuvre pour la réalisation de relevés le long de l'emprise prévue, ainsi qu'un complément de maîtrise d'œuvre pour assurer l'étude du tracé sur le plan technique, notamment pour l'hydraulique/pluvial.

Mme Le Président ajoute que le tracé empruntant une portion de la Zone d'Activités communale de La Bazoge, à proximité du bassin de rétention, le conseil municipal devra se prononcer sur cette question.

Le tracé B2 a été abandonné par décision du conseil municipal de La Bazoge, face aux contraintes imposées par le Conseil général, concernant la maîtrise foncière.

Le cheminement B3, petite liaison depuis l'aire de repos reste à réaliser, dans l'attente de la régularisation administrative de la situation de cette emprise.

A Neuville sur Sarthe, les tracés des « gardonnières » et des « chansorières » ont été correctement exécutés. Le tracé N0, sur la Zone D'activités de Chapeau est différé et lié aux travaux de viabilisation de la zone. Des travaux ont également été effectués aux abords de la passerelle du « Petit Paris ».

Sur la commune de Saint Pavace, le tracé P2 en bordure d rocade a été réalisé. Des compléments d'aménagements paysagers sont prévus dans la jonction avec la partie routière.

Le Tracé P1, « Belle Vaudière » est en attente de régularisation administrative, qui ne devrait cependant pas poser problème, pour M. Poumailloux.

Le tracé des Caillières, « allée cavalière » a été ajouté au programme initial. La réalisation de cet aménagement dépend du délai de mise à disposition, des travaux d'enfouissement de lignes électriques étant également prévus.

M. Drouin ajoute que l'abandon du tracé B2, représentant une enveloppe de 42 000€, autorise le réaménagement de B1 et la prise en compte de l'Allée Cavalière.

Mme le Président signale au conseil que l'inauguration de la passerelle de Montreuil est prévue le 7 Novembre prochain, des invitations devant parvenir aux conseillers.

Zone d'Activités de Chapeau, point sur la situation/marché de fouilles archéologiques :

M. Drouin informe le conseil de la prescription de fouilles préventives complémentaires, par arrêté du Préfet de Région du 12 Août dernier. La CDC devient alors maître d'ouvrage de ces fouilles, qui doivent faire l'objet d'un marché public. La consultation, close le 30 septembre dernier a abouti à ces bases (2 offres) :

1/ ARCHEOLOIRE (Guérande):

Prix de la prestation: **510 170,00 € HT dont:**

Moyens mécaniques: 134 870 € HT

Moyens scientifiques: 375 300 € HT

Délai d'exécution au marché: 70 jours

**Début des travaux, au plus tôt: 6 Avril 2010**

**Fin des travaux, au plus tard: 26 Novembre 2010**

2/ INRAP

Prix de la prestation: **511 003,50 € HT dont:**

Moyens mécaniques: 35 546 € HT

Moyens scientifiques: 475 457,50 € HT

Délai d'exécution au marché: 4 mois

**Début des travaux, au plus tôt: 15 Février 2010**

**Fin des travaux, au plus tard: 31 Août 2010**

**Les critères définis au règlement de consultation: prix à 60%, délais à 40%, donnent**

	NOTE PRIX	NOTE DELAIS	PONDERATION	CLASSEMENT
ARCHEOLOIRE	4	7	5.2	2
INRAP	4	9	6	1

Mme le Président revient sur ces éléments et explique que seules deux alternatives sont envisageables :

- l'arrêt du projet et la revente du terrain à un agriculteur
- la poursuite du projet qui nécessitera peut être de le repenser, en fonction des conclusions de ces fouilles.

Pour Mme Le Président et l'ensemble du conseil ce projet garde toute sa pertinence et la réalisation des fouilles permettra d'offrir une réelle visibilité sur son avenir, qui pourra éventuellement passer par un réaménagement ou des adaptations.

**Mme Le Président expose : « L'examen des offres du marché de fouille archéologique préventive concernant la Zone d'Activités de Chapeau révèle un impact important sur le bilan économique du projet. La Communauté de Communes peut toutefois prétendre à une subvention au titre du Fond National d'Archéologie Préventive, pouvant représenter 50% du coût des fouilles prescrites, conformément au décret 2004-490 du 3 Juin 2004.**

**Le Conseil communautaire,**

**Vu l'arrêté n°259 du Préfet de Région en date du 12 Août 2009, valant prescription de fouille archéologique préventive sur la Zone d'Activités de Chapeau, commune de Neuville sur Sarthe,**

**Vu l'article L 522-2 du Code du Patrimoine relatif aux prescriptions de fouilles archéologiques,**

**Vu le décret 2004-490 du 3 Juin 2004, et en particulier ses articles composant le chapitre XI, sections I et II,**

**Décide à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fond National d'Archéologie Préventive, une subvention pour mener à bien la fouille archéologique préventive, prescrite par arrêté n°259 du 12 Août 2009. Le conseil communautaire valide également à l'unanimité le bilan financier tel qu'annexé à la présente délibération.**

Zone d'Activités de Chapeau, régularisation de la cession au Conseil Général d'une emprise de 722m<sup>2</sup> :

M. Drouin expose : « l'article 4 du permis d'aménager de la Zone D'activités de Chapeau, prévoyait la cession gratuite d'une emprise de 722m<sup>2</sup> en vue de l'élargissement de la Route Départementale 300 ». cette cession doit être autorisée par délibération.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu l'arrêté du 25 Novembre 2008 de Mme Le Maire de Neuville sur Sarthe accordant un permis d'aménager à la Communauté de Communes des Rives de Sarthe,  
Vu l'avis du Conseil général de la Sarthe concernant cette même demande de permis d'aménager,  
Vu les bornages et plans relatifs à la Zone d'Activités de Chapeau dont l'alignement a été validé par le Conseil général de la Sarthe,**

**Décide à l'unanimité la cession à titre gratuit d'une emprise de 722m<sup>2</sup> au Conseil Général de la Sarthe, en vue de l'élargissement de la RD300. Le Conseil communautaire valide par ailleurs à l'unanimité la régularisation de cette session par acte administratif.**

Questions diverses :

*Mme Le Président informe le conseil de la mise en vente du centre de Chapeau. Le CFP n'arrivant plus à assumer l'entretien du site devrait s'installer à Coulaines.*

*M. Moser informe que la DDEA a débuté sa réflexion quant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités travaillant à l'accessibilité. L'échéance de Décembre 2009 semble donc moins problématique dans ce domaine. Mme le président rappelle toutefois que les communes devront œuvrer dans ce sens, la commission intercommunale visant seulement à « compiler » les travaux des 4 communes.*

**TOUTES COMMISSIONS :**

Point sur les travaux des différentes commissions du Pays du Mans :

*Mme Le Président alerte le conseil sur la situation du dossier transports. La demande de la CDC de compléments dans ce dossier n'est appuyée que par une seule autre CDC.*

*M. Lalande s'interroge sur la nature réelle de l'offre de transports, qui justifierait l'adhésion à un syndicat et la levée du versement transport.*

*Pour Mme le Président, les éléments présentés reviennent à la multiplication des cadences des TIS. Un dossier technique financier et juridique autour de ce projet a été demandé au Pays du Mans.*

*Pour M. Poumailloux, M. Geveaux a confirmé le lancement d'appel d'offres pour la mise en œuvre de créneaux/lignes de TIS supplémentaires.*

*Mme Le Président ajoute qu'aucune autorisation de navette ne sera délivré après les expériences menées à Changé et Trangé. M. Fortin signale pourtant que M. le Maire de Trangé communique sur le succès de cette navette.*

*Mme Le président souhaite que des positions puissent être prises dans les conseils municipaux au sujet de ce dossier transports, afin que la CDC et ses représentants puissent assurer un relais crédible de ces décisions.*

Agenda :

- *Jeudi 15 Octobre 2009, 20h, Mairie de Saint Pavace: commission actions sanitaires et sociales, équipements sportifs, culturels, de loisirs (préparation Toussaint 2009)*
- *Jeudi 5 Novembre 2009, 18h, Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe: commission finances, personnel, communication (intervention du trésorier principal et du receveur à confirmer). Les Maires des 4 communes et le personnel chargé des finances dans les communes sont également conviés.*
- *Lundi 7 Décembre 2009, 20h30, Mairie de La Bazoge, commission environnement, ordures ménagères, assainissement*

*Bureau:*

- *Le Samedi 12 Décembre 2009, à 9h, en Mairie de Neuville sur Sarthe*

*Conseil communautaire:*

- *Le Lundi 12 Janvier 2010, à 20h, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 23H**